

	Document maîtrisé	Date réunion	30/11/2021	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 novembre 2021

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, DUSSERT Jacques, MAQUER Françoise, LANG Patrick, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : PIFFARD Emmanuelle pouvoir à RICHARD Aline.



Le Maire excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et informe des pouvoirs donnés.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 novembre 2021 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

M. Jonathan DEQUIDT est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme Marlène BRUN est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

→ Choix traiteur pour les Vœux du Maire du 07 janvier 2022 : 1 seule proposition reçue.

Le Maire précise que les autres traiteurs consultés se sont excusés mais n'étaient pas disponibles à cette date.

La Commission propose de retenir l'entreprise **LE CHALET TRAITEUR** demeurant 35 rue Viennois – 38520 LE BOURG D'OISANS pour un montant de **15,00 € HT soit 300 personnes x 15,00 € = 4 500,00 € HT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

→ Choix traiteur pour le repas élus/employés du 17 décembre 2021 :

Le Maire informe qu'aucune offre n'ayant été remise, la commission propose de déclarer cette consultation infructueuse.

Il propose aux élus d'organiser ce repas sous une autre forme, et leur demande de faire part de leurs idées.

Jonathan DEQUIDT propose de faire un apéritif dinatoire en demandant aux commerçants de la commune de préparer quelque chose (pizzas, dessert, charcuterie...). Il propose de se charger de se rapprocher des commerces et restaurants du village. Les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition. Le Maire rappelle que cette soirée aura lieu au restaurant scolaire le vendredi 17 décembre.

2/ APPROBATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Maire informe que comme l'année précédente, une navette intra-muros va être en fonctionnement pour la saison hivernale.

Nous avons proposé d'optimiser certaines rotations avec le transport scolaire, mais cette possibilité n'a pas été retenue car l'organisation aurait été compliquée (sécurité, accompagnateur...), et les horaires du transport scolaires se trouvent sur des pics de fréquentations.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 17 novembre 2021 et d'analyse des offres après négociation en date du 22 novembre 2021.

La commission propose de retenir la **SARL Jean PERRAUD et Fils** demeurant 441 avenue du Peuras – CS 40060 à TULLINS (38210) pour un montant de 66 377,20 € HT, sur la version n°2 négociée.

Murielle VIARD GAUDIN demande s'il s'agira d'un véhicule électrique. Le Maire informe que l'option du véhicule électrique n'a pas été retenue car les offres étaient beaucoup plus hautes en termes de prix. Mais le véhicule sera neuf, peu polluant, et contiendra 29 places assises et 12 places debout.

L'amplitude horaire sera de 07h00 à 18h45 pour environ 12 rotations par jour par secteur de la commune.

Il précise qu'en cas d'arrêt anticipé du service de la navette pour raison sanitaire, la prestation de service s'interrompt de fait pour la durée concernée, sans frais pour la collectivité ;

Richard VIARD ajoute qu'il faudra investir sur des arrêts de bus avec horaires affichés, car les touristes ne savent pas où se rendre. Le Maire approuve et informe qu'il va missionner dans un premier temps les services techniques pour travailler sur les arrêts.

3/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajuster certains articles du budget eau & assainissement en sections d'investissement et de fonctionnement.

En dépenses de fonctionnement : diminution des crédits « autres charges de gestion courante » = besoin d'alimenter le compte 6378 « autres impôts, taxes et versements assimilés » pour un montant de 10 700 € (complément versement SACO – participation des abonnés).

En dépenses d'investissement : diminution des crédits « Immobilisations corporelles » = besoin d'alimenter le compte 1641 « emprunts » pour un montant de 200,00 € (régularisation d'échéance d'emprunt).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4/ OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL « LE PLAN » POUR LA SAISON HIVERNALE

Le Maire informe que le camping municipal va être ouvert pour la saison hivernale sous gestion communale.

Il y a alors lieu de délibérer pour approuver le règlement, les tarifs et la modification de la régie de recettes.

→ Approbation du règlement communal pour l'hiver 2021/2022

Le Maire donne lecture du règlement communal. Il précise que celui-ci a été travaillé surtout au niveau de la sécurité des personnes. Une chaîne d'alerte est définie en cas de problème.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le règlement.

→ Tarifs hiver 2021/2022

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer pour l'exploitation du camping municipal « Le Plan » pour l'hiver 2021/2022 comme suit :

- **Emplacement à la nuitée (caravane + voiture) ou camping-car + électricité 16A : 18,00 € / jour ;**
- **Emplacement saisonnier + électricité 16A : 300,00 € / mois**
- **Caution télécommande barrière : 50 € TTC**

Il précise que la taxe de séjour est en supplément.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessous.

→ Modification de la régie de recettes marché et occupation du domaine public

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la dernière modification de l'acte constitutif d'une régie de recettes marché et occupations du domaine public, en date du 22 juin 2020.

Il y a lieu d'en modifier l'acte comme suit :

Nom de la régie : ajouter « camping municipal ».

ARTICLE 1er – Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des places de stationnement du marché, et des occupations du domaine public **et des emplacements hivernaux du camping municipal** ;

ARTICLE 4 – La régie encaisse les produits suivants :

- recouvrement des places de stationnement du marché hebdomadaire ;
- recouvrement des redevances d'occupation du domaine public
- **recouvrement des emplacements au camping municipal pour la saison hivernale**

ARTICLE 5 – les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires ;
- Chèques ;
- **Chèques vacances.**

ARTICLE 6 - Un fonds de caisse d'un montant de 101,50 € (cent un euros et cinquante centimes) est mis à disposition du régisseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la régie de recettes ci-dessus.

5/ SUBVENTION AU FOYER DE SKI DE FOND D'ALLEMOND – ANNEE 2021

Le Maire fait part au Conseil Municipal du versement de la subvention du Conseil Départemental pour l'entretien des pistes de ski de fond et l'accueil des scolaires au titre de la saison 2020/2021 pour un montant global de 273,00 €.

Il rappelle que la participation de la collectivité à cette activité se concrétise par la mise à disposition de locaux d'exploitation, de personnels à raison d'environ 470 heures pour l'année et par la prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien du matériel de damage.

Il rappelle également la délibération du 05 mars 2001 demandant le versement de la subvention du foyer de ski de fond avec un minimum plafonné à 1 982 €.

Le Maire propose de verser la somme de 1 982 € au foyer de ski de fond de la vallée de l'Eau d'Olle réparti comme suit :

- 273,00 € subvention du Conseil Départemental
- 1 709,00 € subvention supplémentaire de la commune

Aline RICHARD demande si le foyer de ski de fond est une gestion interne. Le Maire confirme que le foyer de ski de fond est une association Loi 1901. Il précise que le club SNO est le seul dans l'Oisans, mais c'est cependant la commune d'Allemond qui le fait fonctionner seule (locaux, personnels, ...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

6/ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – EXERCICE 2019

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire présente le rapport de l'exercice 2019 et précise que celui-ci sera annexé à la délibération et au compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune d'Allemond pour l'exercice 2019

7/ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – EXERCICE 2020

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire présente le rapport de l'exercice 2020 et précise que celui-ci sera annexé à la délibération et au compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune d'Allemond pour l'exercice 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Tour de table :

- Le Maire fait part de la situation sanitaire actuelle de l'Oisans, en informant que le taux de vaccination au 14 novembre 2021 pour la première injection est de 74,0 %, et de vaccination terminée est de 72,9 %. Murielle VIARD GAUDIN ajoute que des campagnes de vaccination sont organisées au Foyer municipal de Bourg d'Oisans : 2/mois jusqu'en mars 2022. Toutes les informations utiles sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Oisans. Elle précise que les pharmaciens et infirmiers vaccinent également.
- Patrick LANG demande que le service technique pense à saler l'entrée des 4 Saisons qui est très glissante. Sinon, il remercie pour le déneigement de la copropriété.

Assemblée :

- Bernard LAFAY demande si le projet de parking sur le Creytel avance, car les problèmes de stationnement sont de plus en plus présents avec les ventes et réhabilitations. Le Maire rappelle que la commune a un projet de parking à l'entrée du chemin du Creytel, mais que les terrains appartiennent à des privés qui n'ont pas encore donné leur accord. Il propose de relancer les propriétaires.
- Bernard LAFAY demande les horaires du téléporté pour savoir s'ils sont adaptés aux travailleurs saisonniers : les horaires sont 8h10 à 17h50.



Séance levée à 19h30

Le Maire,

Alain GINIES

